



Date de publication du communiqué : 12 janvier 2022

Destinataire : À tous les Télédistributeurs et Télécommunicateurs

Expéditeur : Le centre d'excellence de Bell

**Objet** : Communiqué 015-01 Travaux aériens pris en charge par les titulaires **Révision 8**

Madame, Monsieur,

L'objectif de cette révision est de faire un rappel sur les code 615 et une modification a été apportée dans le processus de communication des statuts de la DCT.

**Rappel sur l'utilisation du code 615 (Transfert d'attaches sur un nouveau poteau usage en commun ou poteau Bell seul) :**

**Définition** : Le titulaire sera autorisé à procéder à certains travaux sur un toron appartenant à un autre Cablodistributeur et/ou Télécommunicateurs (Tiers), le transfert du toron/hauban appartenant à Bell.

Lorsque vous avez un remplacement de poteau, vous pouvez faire le transfert d'attaches de Bell. Dans la RSA, vous devez cocher Oui à travaux effectués par le tiers et mettre le code de travaux 615 qui est le transfert d'attaches Bell.

Si vous effectuez le transfert d'attaches Bell, le permis sera en construction demandeur lorsque la pose de poteau Bell seul sera complétée ou lorsque le transfert d'attaches Hydro-Québec sera complété si poteau commun. De plus, le transfert d'attaches ne sera pas facturé dans la 9032.

RSA

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Travaux effectués par le tiers | <b>Oui</b> |
| Code de travaux                | <b>615</b> |

**Révision courriel automatisé :**

Suite à l'ajout des statuts de DUC dans la demande DUSS, lorsque vous prendrez en charge les codes 614-615, comme toute l'information est disponible dans la demande DUSS et aussi dans votre rapport « Exporter vers Excel », vous ne recevrez plus de courriel automatisé vous informant du statut de la DUC.

Depuis le 10 novembre 2015, Bell autorise les titulaires à réaliser certains types de travaux sur des attaches de Bell au poteau via les services d'un entrepreneur autorisé de Bell. Ce nouveau processus s'applique pour tous les nouveaux permis soumis (via DUSS) à compter du 10 novembre 2015.

Ces travaux étaient auparavant planifiés dans le cadre des travaux préparatoires facturés aux titulaires et exécutés par Bell ou par ses sous-traitants.

En date du 1<sup>er</sup> février 2021, Bell a décidé d'ajouter d'autres types de travaux, à la liste des travaux pris en charge par les titulaires, ayant toujours comme même objectif de réduire les délais d'exécution des travaux.

### **Types de travaux autorisés à être pris en charge par les titulaires**

Tous les travaux autorisés, à être pris en charge par les titulaires, sont décrits plus bas dans la « Série de codes-600 ». Ces travaux doivent être exécutés par un entrepreneur autorisé de Bell en tout temps.

#### ***Règles :***

##### **CODE 614 (remplacement de poteau usage en commun ou poteau Bell seul) :**

Le titulaire sera autorisé à exécuter l'ensemble des travaux préparatoires, la pose du nouveau poteau, **installation de nouveaux ancrages**, le suivi des transferts d'attaches Hydro-Québec si requis, le transfert appartenant à un autre Cablodistributeurs et/ou Télécommunicateurs (Tiers), le transfert du toron/hauban appartenant à Bell et l'enlèvement du poteau.

##### **Note importante :**

Après discussion avec notre partenaire Hydro-Québec, le remplacement/redressement des poteaux en usage en commun demeurera sous essai pratique.

En processus régulier, si vous avez une demande de permis qui requiert des travaux préparatoires pour un remplacement/redressement de poteau commun, et si vous êtes intéressés à procéder en code 614, svp vous manifester soit à votre soutien technique ou au centre d'excellence. En processus accès accéléré, vous pouvez l'identifier à même votre fiche RSA et nous pourrons vous accompagner sous la bannière d'un essai pratique dans la réalisation de vos travaux.

##### **CODE 615 (Transfert d'attaches sur **un nouveau poteau usage en commun ou poteau Bell seul**) :**

Le titulaire sera autorisé à procéder à certains travaux sur un toron appartenant à un autre Cablodistributeurs et/ou Télécommunicateurs (Tiers), le transfert du toron/hauban appartenant à Bell.

**Important :** Le code 615 sera attribué sur la ligne de détail par contre, les travaux ne pourront pas être immédiatement fait par le titulaire. Les travaux d'attaches pourront être débutés seulement ~~suite à la réception du courriel automatisé de DUC2,~~ **lorsque le statut de la DCT dans DUSS confirmera que les travaux Hydro-Québec seront complétés ou à la réception du courriel automatisé du DUC2,** ~~lorsque le statut de la DCT dans DUSS confirmera que les travaux de plantage par Bell seront complétés.~~ **Le statut de la DCT sera à l'étape Travaux d'attaches Compagnie.**

- Sur une même DUSS, tous les travaux doivent être pris en charge en code 614 ou en code 615, aucune DUSS partielle ne sera autorisée.
- Sur réception du complété Hydro-Québec en poteau commun ou sur réception du complété de poteau Bell seul, le statut de la DUSS en Travaux Préparatoires changera pour En Construction demandeur.
- Dans le cadre de cette initiative, le titulaire ne sera pas autorisé à faire réaliser des travaux sur des attaches appartenant à Hydro-Qc.
- Le titulaire est responsable de fournir toutes les informations à l'entrepreneur de Bell pour l'exécution des travaux : copie du permis DUSS, plan des travaux, localisation des travaux, etc. De plus, le titulaire est responsable de s'acquitter des frais avec l'entrepreneur pour tous les travaux réalisés en code 600.
- Le titulaire devient donc responsable de la réalisation de ces travaux (délais et coûts).
- Tous les travaux autorisés par Bell font partis de la série de codes de référence 600.
- Dans le cadre de cette initiative, lorsque le titulaire est autorisé à faire des travaux sur des attaches appartenant à un autre Cablodistributeur et/ou Télécommunicateur (Tiers), il doit fournir à Bell cette autorisation lorsqu'il soumet sa demande DUSS. En d'autres circonstances, le titulaire ne sera pas autorisé à réaliser des travaux sur ces attaches.

Suivre le processus DUSS existant:

1. Joindre une copie du courriel confirmant que le titulaire (demandeur) est autorisé par le tiers « nom du tiers » à réaliser les travaux sur ses attaches.
  2. Ajouter une entrée commune au journal :
    - Objet : « Autorisation de faire les travaux d'un autre tiers (code 613, 614 ou 615) »
 Remarques : Voir autorisation de « (nom du tiers) » à réaliser des travaux en code 613, 614 ou 615. Voir document joint.  
 Destinataire : Bell Canada (BellQ) ou Télébec S.E.C.
- Pour les codes 614-615, lorsque des travaux sur les attaches des tiers sont requis (toron et/ou hauban), c'est à l'étape Approbation demandeur, que le titulaire devra fournir la preuve qu'il a bien eu l'autorisation du tiers pour faire ses travaux. Prendre note qu'un nouveau code de refus temporaire (code 276) sera mis sur la ligne dans la DUSS jusqu'à ce que le titulaire fournisse la preuve d'autorisation à Bell.

### **Types de travaux non autorisés à être pris en charge par les titulaires (code 614 & 615)**

- Ajout de nouveau conduit
- Remplacement de poteau avec montée aérosouterraine
- Projet avec Cut Over
- Remplacement de poteau avec gros équipement ex : CSP, QCCE etc...
- Projet avec poteau non standard ex : poteau 60', hercule etc.
- Transfert d'attaches d'un autre titulaire, si ce dernier a refusé
- Tous travaux électriques
- Aucun code 600 n'est autorisé si les travaux ne sont pas en lien avec la demande DUSS
- Dans les secteurs de Télébec en parc HQ
- En parc Hydro Privé (AREQ)

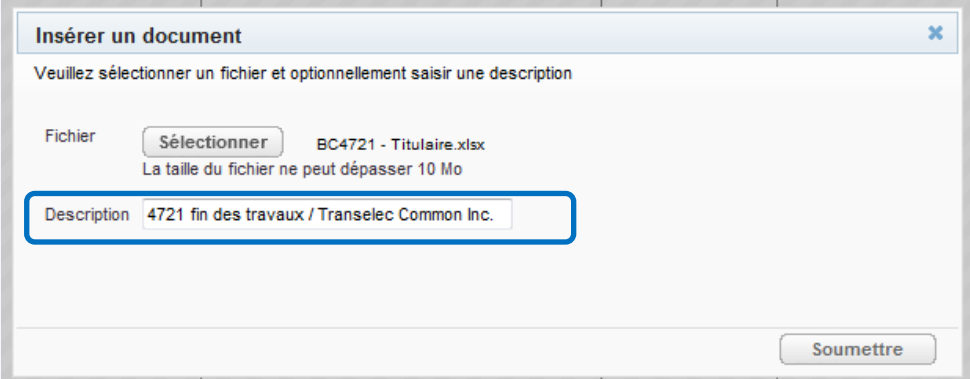
Les titulaires doivent utiliser les listes des entrepreneurs autorisés de Bell présentes aux annexes C & D. Pour tout travail sur les attaches de Bell ou des Tiers en aérien, voir l'annexe C. Pour les travaux de pose / enlèvement de poteaux et ancrages, veuillez-vous référer à l'annexe D.

Les entrepreneurs figurant sur les annexes C & D ont été judicieusement sélectionnés. Ces entrepreneurs doivent :

- ✓ Être accrédités pour "travaux en hauteur"
- ✓ Doivent posséder les compétences nécessaires pour exécuter l'ensemble des travaux autorisés en code 600;
- ✓ Avoir un no de fournisseur Bell
- ✓ Appliquer les normes de construction et exigences spécifiques de Bell / Tiers
- ✓ Utiliser le matériel normalisé de Bell / Tiers

## Processus

| NO | ACTIVITÉS   | RESPONSABLE                   |
|----|---|-------------------------------|
| 1  | <p>a. Lors du traitement d'une demande DUSS, la firme identifie les travaux préparatoires requis pour corriger les anomalies sur le réseau existant de Bell/Tiers ainsi que tout autres travaux requis pour les besoins du titulaire.</p> <p>b. Sur la même demande DUSS, nous pourrions retrouver des codes de la série 600 ainsi que de la série 300. Cependant, sur une même ligne DUSS (poteau avec ou sans ancrage), dès que des travaux autres que ceux autorisés en code 600 doivent être réalisés, la firme devra considérer que la totalité des travaux le seront en travaux préparatoires aux frais du titulaire (série 300).</p> <p>c. Identifie à l'aide des codes de référence de la série 600, les lignes où des travaux sont autorisés à être pris en charge par le titulaire. Précise au champ remarque (de chacune des lignes où c'est requis) la distance en mm à laquelle l'attaches de Bell/Tiers doit être relocalisée ou toute information pertinente permettant la réalisation des travaux. Pour les codes 614/615, le tiers doit signifier son intérêt à réaliser ces travaux (via le formulaire RSA ou sur réception d'une 9032 pour approbation)</p> <p>d. Aucune 9032 et émission de plans n'est requise pour des travaux série 600, sauf pour les codes 614 et 615.</p> | Firme-CLRSS                   |
| 2  | <p>e. Sur réception d'un permis avec autorisation de prendre en charge l'exécution des travaux attaches de Bell/Tiers (codes de référence, série 600). Le titulaire mandate un entrepreneur autorisé de Bell pour réaliser les travaux tels qu'approuvés sur le permis. <b><u>Important de tenir compte du champ « Remarques », car celui-ci fournit le détail des travaux lorsque requis.</u></b></p> <p>f. Il fournit à l'entrepreneur sélectionné, une copie de son permis, l'autorisant à demander à l'entrepreneur de Bell d'exécuter les travaux pris en charge par le titulaire.</p>   | Titulaire                     |
| 3  | <p>g. Sur réception d'une demande d'exécution de travaux sur des attaches de Bell, pris en charge par le titulaire.</p> <p>h. Valide la copie du permis du titulaire et s'assure que les travaux demandés ont été autorisés par Bell (codes série 600).</p> <p>i. Si du matériel mineur est requis pour réaliser les travaux sur des attaches de Bell/Tiers, traite selon les processus en place.</p> <p>j. Complète les travaux tels qu'autorisés sur le permis du titulaire et avise le titulaire</p>   | Entrepreneur autorisé de Bell |
| 4  | <p>k. Sur réception du complété de l'entrepreneur autorisé de Bell, le titulaire complète à son tour ses travaux.</p> <p>l. Avis de fin de travaux au SDG : Via DUSS, lorsque vous insérer le Formulaire 4721 aux</p>   | Titulaire                     |

|   |   |             |
|---|---|-------------|
|   | <p>documents de DUSS, veuillez ajouter au champ « Description » le nom de l'entrepreneur ayant complété les travaux de la série 600 (Types de travaux autorisés à être pris en charge par les titulaires).</p> <p><b>Exemple :</b></p>    |             |
| 5 | m. Achemine à la Firme la demande d'inspection finale   | SDG         |
| 6 | <p>n. Procède à l'inspection finale du permis.</p> <p>o. S'assure que tous les travaux série 600 ont été réalisés conformément aux autorisations données.</p> <p>p. Si des déviations sont identifiées suite à des travaux sur des codes série 600 (toron n'a pas été baissé tel que stipulé, hauban non remplacé, toron baissé plus bas que ce qui avait été autorisé, etc.), le frais de voyage inutile au montant de 665\$ sera facturé au titulaire en plus des frais d'attaches non-autorisées, la Firme procède à l'émission des TP pour corriger le tout, et ce aux frais du titulaire sans approbation.</p> <p>q. Aucune modification ou ajout de lignes ne sera requis pour indiquer les TP série 300. Le dossier demeurera au statut inspection dans DUSS tant et aussi longtemps que les TP ne seront pas complétés et l'inspection finalisée. La firme doit informer le SDG lorsque tout est complété (le dossier pourra ensuite être fermé).</p> | Firme-CLRSS |

Note importante : La firme-CLRSS n'attribue pas de code 614-615, le tiers doit en faire la demande afin de procéder à ces catégories de travaux. En processus régulier, le tiers signifie son intérêt, à la réception de la 9032 pour approbation, tandis qu'en processus accès accéléré, le tiers procède à partir du formulaire RSA (com 021-01), à la section suivante :

Par exemple :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Travaux effectués par le tiers | <b>Oui</b>  |
| Code de travaux                | <b>614b</b> |

**Voici les différents schémas des processus en code 614/615 :**

CODE 614 (remplacement de poteau usage en commun)



Schéma 3 processus  
code 614 usage con,

### CODE 614 (remplacement de poteau Bell seul)



Schéma 4 processus  
code 614 Bell seul.p

### CODE 615 (Transfert d'attaches sur un poteau Bell seul)



Schéma 5 processus  
code 615 pour trans

### CODE 615 (Transfert d'attaches sur un poteau usage en commun)



Schéma 6 processus  
code 615 pour trans

### Processus de communication DUSS code 614 ou 615



34024\_Processus de  
communication DUS

### Définition des objets des notes au journal DUSS

| Définition des objets des notes au journal dans DUSS |  |
|--|--|
| Objets   | Définition   |
| Code 614 ou<br>Code 615 – Oui                        | Titulaire identifie son intention de faire travaux en codes 614 ou 615   |
| Plan final   | Plan prêt pour l'entrepreneur  |
| Révision de plan                                     | Révision du plan requise   |
| RDVC   | Demande de Rendez-vous conjoint  |
| ATC - Pose<br>poteau                                 | Avis de travaux complétés (fourni par l'entrepreneur poteau, lorsque la pose de poteau/ancrage complétée)      |
| ATC - Bell   | Avis de travaux complétés (fourni par l'entrepreneur ligne, lorsque travaux Bell complétés)                    |
| DDI complétée  | Date des installations complétées (permet de relâcher le permis au Titulaire)                                  |
| ATC - Enl.<br>Poteau                                 | Avis de travaux complétés (fourni par l'entrepreneur poteau lorsque l'enlèvement de poteau est complété)       |
| TQC  | Tel que construit (Plan signé et daté par l'entrepreneur poteau, qui confirme l'exécution des travaux au plan) |

## Informations additionnelles

Le suivi des communications via les notes au journal dans DUSS sera automatisé, ce qui génère un courriel au Titulaire responsable des travaux afin de l'informer du statut.

~~Le suivi des travaux Hydro-Québec sera automatisé dans DUC2, un courriel automatisé sera généré vers le Titulaire responsable des travaux afin de l'informer du statut.~~

~~Rappel, il est important de fournir votre adresse courriel, pour recevoir les communications automatisées.~~

## Soutien et support aux Titulaires

Toutes questions ou problématiques en lien avec les processus des codes 614 et 615 devront être adressées à l'expert technique qui vous a été attribué ou vous pouvez contacter le centre d'Excellence au 1-833-525-7770.

Pour les secteurs de Télébec, vous devrez écrire à [gestion.ententes-contrats@telebec.com](mailto:gestion.ententes-contrats@telebec.com)

## Série de codes-600

| Code | TRAVAUX AÉRIENS AUTORISÉS / PRIS EN CHARGE PAR LES TITULAIRES  |
|------|--|
| 600  | <b>Le titulaire est autorisé à : Voir champ Remarques antérieures</b><br><b>Code créé le 20 février 2015</b>   |
| 601  | <b>Le titulaire est autorisé à Baisser le toron de Bell existant</b><br><i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br>a) le 1er toron du bas<br>b) le 2ième toron du bas<br>c) le 3ième toron du bas<br><b>Code créé le 29-10-2014</b> |
| 602  | <b>Le titulaire est autorisé à Monter le toron de Bell existant</b><br><i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br>a) le 1er toron du bas<br>b) le 2ième toron du bas<br>c) le 3ième toron du bas<br><b>Code créé le 29-10-2014</b>  |
| 603  | <b>Le titulaire est autorisé à remplacer l'hauban Bell existant</b><br><i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br><b>Code créé le 29-10-2014</b>  |
| 604  | <b>Le titulaire est autorisé à ajouter un hauban Bell (cosse libre)</b><br><i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br><b>Code créé le 29-10-2014</b>  |
| 605  | <b>Le titulaire est autorisé à retentionner un hauban Bell</b><br><i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br><b>Code créé le 29-10-2014</b>   |

|     |  |
|-----|--|
| 606 | <p><b>Le titulaire est autorisé à remplacer le fil qui relie le toron Bell au neutre ou à la MALT (no 6)</b><br/> <i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br/> Code créé le 29-10-2014<br/> <b>Code annulé 09-05-2016</b></p>   |
| 607 | <p><b>Le titulaire est autorisé à détacher/attacher le(s) fil(s) de service de Bell au poteau</b><br/> <i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br/> <b>Code créé le 29-10-2014</b></p>  |
| 608 | <p><b>Le titulaire est autorisé à retentionner un hauban de tête de Bell</b><br/> <i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br/> <b>Code créé le 11-12-2017</b></p>   |
| 609 | <p><b>Le titulaire est autorisé à retirer un hauban Tiers / Bell</b><br/> <i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br/> <b>Code créé le 13-02-2019</b><br/> <b>Code modifié le 21-09-2020</b></p>  |
| 610 | <p><b>Le titulaire est autorisé à prolonger le toron de Bell</b><br/> <i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br/> <b>Code créé le 29-10-2019</b><br/> <b>Code modifié le 06-12-2019</b></p>  |
| 611 | <p><b>Le titulaire est autorisé à retentionner un toron de Bell</b><br/> <i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br/> <b>Code créé le 06-12-2019</b></p>  |
| 612 | <p><b>Le titulaire est autorisé à religaturer sur toron Bell /</b> En présence de câble(s) déligaturé(s) sur toron Bell et qu'aucune problématique de dégagement au sol n'est identifiée.<br/> <i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br/> <b>Code créé le 21-09-2020</b></p>  |
| 613 | <p><b>Le titulaire est autorisé à procéder aux travaux sur un toron appartenant à un autre Tiers / Confirmation de l'autorisation du tiers présente via la DUSS lorsque la demande est soumise</b><br/> a) Baisser un toron<br/> b) Monter un toron<br/> c) Remplacer un hauban (inclus croisement d'haubans)<br/> d) Ajouter un hauban<br/> e) Détacher/attacher le(s) fil(s) de service<br/> f) Retentionner un hauban (inclus hauban de tête)<br/> g) Retirer un hauban<br/> h) Prolonger un toron<br/> i) Retentionner ou religaturer un toron<br/> <b>Code créé le 21-09-2020</b></p> |
| 614 | <p><b>Le titulaire est autorisé à procéder aux travaux planteurs :</b><br/> <i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br/> NOTE: Le code 614 ne sera pas associé à un code série 300 ou un autre code série 600<br/> a) Remplacer un poteau<br/> b) Remplacer une ancre<br/> c) Ajouter un poteau<br/> d) Ajouter une ancre<br/> e) Ajouter une tige d'extension</p>  |



|            |  |
|------------|--|
|            | f) Retirer un poteau<br>g) Retirer une ancre<br><b>Code créé le 19-11-2020</b>   |
| <b>615</b> | Le titulaire est autorisé à transférer / réarranger les attaches de Bell et Cablo si présent (toron et/ou hauban), seulement suite à la réception de l'avis de travaux HQ/Bell complété<br>NOTE: Le code 615 sera toujours associé à un code série 300 et aucun code série 600 |
| <b>699</b> | <b>Le titulaire est autorisé à effectuer les travaux prévus au champ Remarques, dans le cadre du <u>Projet REM</u></b><br><i>Ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur Bell autorisé</i><br><b>Code créé le 11-12-2017</b>   |

**Questions-réponses soumis lors des ateliers en lien avec les codes 614-615**



Questions\_Réponses  
s 614-615\_COM\_015

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec nous par courriel ou par téléphone : [centre.excellence@bell.ca](mailto:centre.excellence@bell.ca) / 1-833-525-7770.

Veillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Le centre d'excellence de Bell

## Annexe C

### Entrepreneurs accrédités de Bell/Télébec - Travaux aériens

| Entrepreneur   | Contact                      | Adresse   | No téléphone                     | 514 | 450 | 418                     | 819                          |
|--|------------------------------|---|----------------------------------|-----|-----|-------------------------|------------------------------|
| C3F Telecom<br>(Communications Norditech Inc.)                   | Antoine Chamberland          | 3330 Av Francis-Hughes, Laval,<br>QC H7L 5A7                    | (450) 696-1010<br>(514) 704-1568 | X   | X   | X                       | X                            |
| Électro Saguenay Ltée  | Bernard Deneault             | 245 Rue des Huarts, Alma, G8E<br>2G1                            | 418-347-3371<br>514-664-3651     |     |     | Saguanay<br>Lac-St-Jean |                              |
| Expertel Inc.  | Francine St-Laurent          | 29 Valcourt, Gatineau, J8T 8G9                                  | 819-243-5306                     |     |     |                         | Outaouais                    |
| Laurin & Laurin Inc.   | Guy C. Laurin                | 12000, rue Arthur-Sicard,<br>Mirabel, J7J 0E9                   | 450 435-9551 x122                | X   | X   | Saguanay<br>Lac-St-Jean | X                            |
| Les Entreprises Québécoises<br>d'Excavation LEQEL (1993)<br>Ltée | Steeve Gonthier              | 4055, rue Jean-Marchand,<br>Québec, G2C 2J2                     | 418-847-1111                     |     |     | X                       | X                            |
| Les Lignes Du Fjord Inc.   | Serge Gilbert                | 2361 Bauman , Jonquière, G7S<br>5A9                             | 418-548-0048                     |     |     | Saguanay<br>Lac-St-Jean |                              |
| Techno-lignes  | Mario Beaumier               | 261, 7e Rue, Val-d'Or,<br>Qc, J9P 0G5                           | 819-825-4040                     |     |     |                         | X (Abitibi)                  |
| Télécon  | Kevin Harvey<br>Mario Boutin | 7450 Mile End Montreal H2R<br>2Z6                               | 514-644-2333                     | X   | X   | X                       | X<br>(incluant Mont-Laurier) |
| Transelec Common Inc.  | Jean Sébastien<br>Grégoire   | 2075 boul Fortin, Laval, H7S<br>1P4                             | 514-850-6622                     | X   | X   | X                       | X                            |
| Madysta  | Francois Houde               | 3600, boul. LP. Marchand,<br>Trois-Rivières, Québec, G9B<br>0G2 | 819-377-3336                     | X   | X   | X                       | X                            |
| OPC  | Remi Boivin                  | 223 Boul Maisonneuve ,St.<br>Jerome, J5L 0A1                    | 514-574-0559                     | X   | X   |                         | X                            |

Annexe A mise-à-jour en date du  
19 Avril 2021

### Annexe D

#### Liste des entrepreneurs accrédités pouvant exercer les activités de pose/enlèvement de poteaux et d'ancres pour Bell Canada sur tout le territoire de la province du Québec.

| Compagnie accréditée | Contact  | Téléphone   | Adresse  | Entrepreneur privilégié* par région de Bell Canada |          |        |           |           |                |        |                       |               |         |   |
|----------------------|--|---|--|--|----------|--------|-----------|-----------|----------------|--------|-----------------------|---------------|---------|---|
|                      |  |   |  | Montreal   | Rive-Sud | Estrie | Rive-Nord | Outaouais | Trois-Rivières | Québec | Saguenay/ Lac St-Jean | Bas Du Fleuve | Abitibi |   |
| Construction Valard  | M. Alexandre Labonté<br>alabonte@valard.com  | Tél. : (819) 758-5555 ext.106<br>Cell. : (819) 552-0036<br>Fax : (819) 758-5595 | 111, rue Archibald-Campbell,<br>Victoriaville (Qc) G6T 2W2<br>www.valard.com             |  | x        | x      |           |           |                | x      |                       |               |         |   |
| Lanauco              | Mme. Cynthia Landry<br>clandry@lanauco.com   | Tél. : (450) 831-5151 ext.260   | 43, rue Landry<br>St-Alexis-de-Montcalm,<br>(Qc), J0K 1T0<br>www.lanauco.com             | x  |          |        |           |           |                |        |                       |               |         |   |
| Laurin-Laurin        | M. Martin Légaré<br>mlegare@laurinlaurin.ca  | Tél. : (450) 435-9551 ext.153<br>Cell. : (514) 247-7993<br>Fax : (450) 435-2662 | 12 000, rue Arthur-Sicard<br>Mirabel (Qc) J7J 0E9<br>www.laurinlaurin.ca                 | x  |          |        |           | x         |                |        |                       |               |         |   |
| LEQEL                | M. Steeve Gonthier<br>steeve.gonthier@leqel.ca   | Cell. : 418 953-4165<br>Fax : (418) 847-1117                                    | 4055, Rue Jean Marchand<br>Québec (Qc) G2C 2J2<br>www.leqel.ca                           |  |          |        |           |           |                |        | x                     |               | x       |   |
| Les Lignes Du Fjord  | M. Charles Lavoie<br>charles.lavoie@lignesdufjord.ca   | Cell. : (418) 812-4941  | 2361, rue Bauman<br>Jonquière (Qc) G7S 5A9<br>www.lignesdufjord.ca                       |  |          |        |           |           |                |        |                       | x             |         |   |
| Sintra-Litel         | M. Michel Clermont<br>michel.clermont@litel.ca   | Cell. : (514) 951-5262  | 465 rue Métivier<br>Québec (Qc), G1M 2X2<br>www.sintra.ca                                |  |          |        |           |           |                |        |                       |               |         | x |
| TCI-Marselais        | Mme. Sophie Lanoue<br>sophie.lanoue@exc-m-marsolais.com  | Tél. : (450) 839-7187 ext.1<br>Fax : (450) 839-7279                             | 47 Rang de la Côte Saint-Louis,<br>Saint-Esprit (Qc), J0K 2L0<br>www.exc-m-marsolais.com |  |          |        | x         |           |                |        |                       |               |         |   |
| ElectroSaguenay      | M. Eric Hudon<br>eric.hudon@electrosag.com<br>M. Bernard Deneault<br>bernard.deneault@electrosag.com | Tél. : (418) 437-3372 ext.223<br>cell.: (418) 818-4417<br>Fax : (418) 347-4242  | 245, rue des Huarts,<br>Alma (Qc) G8E 2G1<br>www.electrosag.com                          |  |          |        |           |           |                |        |                       |               |         |   |

\* Les entrepreneurs considérés "privilégiés par région" de Bell cité, ci-haut, sont ceux préconisés par Bell Canada. Dans le cas où vous utilisiez un autre entrepreneur que le "privilégié par région", vous devez impérativement sélectionner un entrepreneur accrédité de Bell Canada sur cette liste.